

Renvoi au comité de Commerce et d'approvisionnements de l'adresse des vétérans de la commune de Pau (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Commerce et d'approvisionnements de l'adresse des vétérans de la commune de Pau (Basses-Pyrénées), lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 438;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21618_t1_0438_0000_9

Fichier pdf généré le 04/10/2019

gner en despotes sur des esclaves asservis par l'ignorance et la terreur, ce sont des hommes de sang et de carnage qu'on nomme les continuateurs de Robespierre.

Citoyens Représentans, en réfutant cette adresse blasphématoire, nous adhérons à la sagesse des mesures que vous avez prises pour la destruction des derniers tyrans et nous livrons à tous leurs complices ou agens une guerre à mort.

GROUSSERRE *et une autre signature.*

4

La société de Rieux, département de Haute-Garonne, invite les législateurs à examiner dans leur sagesse s'il ne convient pas que la France vomisse de son sein tout ce qui reste encore de la détestable famille des Bourbons, en même temps qu'ils prendront, pour les contrées où le royalisme lève la tête, des mesures propres à l'écraser d'un seul coup avec la massue nationale; elle jure d'être inviolablement attachée à la représentation nationale.

Renvoyé aux comités de Salut public, de Sécurité générale et de Législation, réunis (7).

5

Les vétérans de la commune de Pau, département des Basses-Pyrénées, félicitent la Convention d'avoir découvert les manœuvres liberticides de la conspiration de Robespierre; ils demandent que la Convention commande l'exécution de la dernière loi pour la fourniture des subsistances aux marchés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Commerce et d'approvisionnement (8).

6

Les membres du comité de surveillance du district de Cambrai, département du Nord, écrivent qu'ils périront plutôt avec tous les amis de la liberté, que de souffrir qu'il soit porté aucune atteinte à la représentation nationale; ils se félicitent de voir le règne des principes de justice, d'humanité, de liberté et d'égalité prononcés dans l'Adresse au peuple français; ils appellent l'attention de la Convention sur d'infortunés habitans de leurs campagnes, qui,

quoique patriotes, ont été contraints, disent-ils, par les manœuvres des suppôts de Robespierre et Le Bon, de désertir leurs foyers et de s'enfoncer dans les circonstances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (9).

7

Les membres de la société populaire de L'Isle[-sur-la-Sorgue], département de Vaucluse, applaudissent aux opérations des représentans du peuple Rovère, Poulitier, Goupilleau, Perrin, qui se sont succédés dans leur département; Auguis et Serres, qui ont su arrêter les progrès de la faction qui s'élevait dans Marseille; ils jurent de périr avec la Convention plutôt que de souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[La société populaire de L'Isle à la Convention nationale, s. d.] (11)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans

La vive empreinte de nos malheurs passés ne sauroit être adoucie que par l'effusion de nos sentimens vers vous, c'est aussi dans votre sein paternel, que nous réitérons l'hommage de nos vœux en retraçant à la mémoire le tableau consolant des douceurs que vous nous avez fait éprouver. Lorsque nos braves Représentans *Rovère et Poulitier* furent envoyés dans cette contrée, pour organiser le nouveau département créé par vous sous le nom de département de Vaucluse et démembré de celui des Bouches du Rhône, ils vivifièrent partout le patriotisme opprimé et portèrent le bonheur et la tranquillité dans toutes les familles; toujours prêts à secourir l'indigent, leurs jours se comptèrent par des bienfaits, l'aristocratie fut anéantie, nous jouîmes d'une existence nouvelle, ah dignes représentans! vous nous quittâtes trop tôt, pour aller confondre les calomnies dirigées contre vous par une faction nouvelle et ces beaux jours s'évanouirent.

Bientôt livrés à des nouveaux dangers Robespierre, ce nouveau Catilina, parlant toujours vertu et probité, entouré de satellites sanguinaires dictant ses ordres avec un goût tyrannique, ce mangeur d'hommes pour exercer plus sûrement ses actes de barbarie fit remplir les cachots des plus chauds patriotes; les mai-

(7) P.-V., XLIX, 2.

(8) P.-V., XLIX, 2-3.

(9) P.-V., XLIX, 3. *F. de la Républ.*, n° 47.

(10) P.-V., XLIX, 3.

(11) C 325, pl. 1411, p. 28.